



HABILITATION OPÉRATIONS D'ORDRE ELECTRIQUE BT ET/OU HT

Recyclage

Entre

LIP VANNES - INDUSTRIE ET BATIMENT , 16 Rue Alfred Kastler - 56000 VANNES, ci-après dénommé **LE CLIENT**,
et CEPIM ENTREPRISES, 3 rue de l'Avenir, Zone du Keneah - 56400 PLOUGOUMELLEN, ci-après dénommé **LE PRESTATAIRE**,
Il a été conclu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la formation

Le présent contrat/convention complète les conditions générales de vente du prestataire.

Vous nous avez informé que les apprenants ne sont pas en situation de handicap.

Elle a pour objet la réalisation par le prestataire d'une action de formation au bénéfice du CLIENT pour la période indiquée ci-après sous l'intitulé suivant : Habilitation opérations d'ordre Electrique B T et/ou HT - Formation en Inter.

Article 2 : Références réglementaires

Art. R. 4544-9 à R. 4544-11 du Code du Travail
NFC 18-510 de janvier 2012

Article 3 : Objectifs de la formation

Actualiser ses connaissances théoriques et pratiques pour intervenir sur des équipements et installations électriques en Basse Tension et/ou Haute Tension
Renouveler son titre d'habilitation électrique

Article 4 : Personnel concerné

Personnel devant effectuer ou encadrer des opérations d'ordre électrique sur des équipements et installations électriques basse tension et/ou haute tension.

Article 5 : Pré-requis

Avoir des compétences en électricité générale.
Personnel électricien titulaire d'un titre d'habilitation similaire en limite de validité (à présenter au formateur en début de stage)

Article 6 : Programme de la formation

Conforme à la réglementation en vigueur.
Voir la fiche programme.

Article 7 : Déroulement de la session

Article 8 : Attestation, diplôme et durée de validité de la formation

Document délivré à l'issue de cette formation :
Avis en vue de l'habilitation électrique
Habilitation électrique

La validité de cette formation est de 36 mois.

Stagiaires indiqués :

- SOUF BACO Henry Chimède - M. : B1 - B2 - BC - BR - Théorie -
Note : Recyclage

Article 9 : Nature, caractéristiques et modalités de réalisation de l'action de formation

Cette formation aura lieu dans les conditions suivantes :

- Nombre de participants prévus : 1
- Nombre de session : 1
- Durée de chaque session : 1,5 jour (10h30)
- Dates : Du 15-06-26 au 16-06-26(matin)
- Horaires : 08h30 - 12h00 et 13h00 - 16h30
- Lieu : Notre site de Plougoumelen - 56400
- Formateur pressenti : A définir

Nous prenons en compte que le(s) stagiaire(s) inscrit(s) à cette formation n'est ou ne sont pas des Personnes en Situation de Handicap

Article 10 : Engagements de CEPIM ENTREPRISES

CEPIM ENTREPRISES s'engage à :

- Effectuer la formation dans le respect des règles du Code du Travail relative à l'activité de formation.
- Remettre à l'issue de la formation au responsable de formation du client les feuilles d'émargement journalières signées par les participants.

Article 11 : Matériel mis à disposition par le client

Sans objet.